

Société vaudoise des géomètres officiels : assemblée générale ordinaire du 7 mars 1918

Autor(en): **Deluz, E.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres**

Band (Jahr): **16 (1918)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

être développée, notre journal doit avant tout traiter de questions pratiques.

Le Comité central a pris une décision quant à la rédaction et présentera des propositions à la prochaine assemblée des délégués, pour être ensuite soumises à l'Assemblée générale.

Pour combler le déficit et fournir à notre journal les moyens financiers nécessaires, il faudra probablement augmenter la cotisation annuelle.

Le postulat adressé en commun avec l'„Association suisse des Techniciens“ au Département militaire fédéral pour l'obtention de la carte supplémentaire de pain, concernant ingénieurs et géomètres travaillant en dessus de 1000 mètres, est résolu par la négative.

Le registre foncier fédéral communique au comité le projet de révision des instructions sur les mensurations, avec l'avis que les sections devront retourner celui-ci et leurs observations au Comité central d'ici 15 juin.

Conformément à l'art. 9 de nos statuts, le règlement de la taxation, élaboré par une sous-commission, sera soumis à l'Assemblée des délégués.

En réponse à la circulaire du Comité central aux sections concernant les indemnités de renchérissement pour mensurations cadastrales, la section Zurich-Schaffhouse a présenté un rapport.

Les géomètres zurichois ont adressé aux communes une demande d'augmentation de 25⁰/₀ sur les prix fixés par contrat pour tous les travaux exécutés depuis l'année 1917.

Seebach, le 9 avril 1918.

Le secrétaire: *Th. Baumgartner*.

Société vaudoise des géomètres officiels.

Assemblée générale ordinaire du 7 mars 1918

au „Café Noverraz“, Grand-Chêne, Lausanne.

Présidence de Mr. *J. Mermoud*, président.

Séance ouverte à 10 heures du matin.

30 membres présents.

L'assemblée vote une adresse de remerciements au Conseil d'Etat du canton de Vaud, ainsi qu'aux chefs de service in-

téressés pour la bienveillance qu'ils ont montrée dans la révision du tarif.

Le président présente un rapport sur l'activité du comité. Il donne connaissance des décisions du Département fédéral de Justice et Police touchant l'élaboration de nouvelles instructions sur les mensurations, sur l'allocation d'indemnités supplémentaires et octroi d'un subside au journal de la société.

Après un rapport de la commission de taxation, il est passé aux opérations statutaires.

Les comptes sont adoptés sans observations. La finance d'entrée est fixée à dix francs et la contribution annuelle à cinq francs.

Le président, ainsi que les autres membres du comité ont leur mandat renouvelé pour une nouvelle période triennale.

Sont désignés comme délégués également pour une période de trois ans: Louis Nicod à Payerne et Auguste Ansermet à Vevey; comme suppléants Louis Blanc à Vevey et Marcel Decoppet à Yverdon.

Comme vérificateurs des comptes, l'assemblée désigne Jacques Baumgartner et Eugène Bernard à Lausanne; Edouard Amiguet à Ollon et Paul Thibaud à Montreux comme suppléants.

Le comité continuera à désigner les membres de la commission de taxation.

Après un exposé du président sur la révision des taxes cadastrales dans le canton de Vaud, la séance est levée à 11 heures 45.

Lausanne, le 11 mars 1918.

Le secrétaire: *E. Deluz.*

Systematische Beobachtungsfehler bei trigonometrischen Höhenmessungen; deren Ursachen und Verhütung.

Von *J. Ganz*, Bern.

In No. 3 der „Schweiz. Geometerzeitung“ vom 15. März 1918 macht Herr W. Leemann, Zürich, Mitteilungen über einen bei den Grundbuchtriangulationen IV. Ordnung im Kanton Zürich beobachteten systematischen Fehler in den Resultaten gegenseitig